

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 210

Artikel: Ce scandale, jusqu'à quand?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027459>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Notre Roger»

«Die Weltwoche» (52) intitule son article consacré au Président de la Confédération pour 1972: «Notre Roger» à la tête (an der Spitze); l'article commence par une anecdote sur l'accueil personnel du nouveau président par l'huissier du canton du Valais lors de la réception à Sion après la récente élection. En ce qui concerne une démission éventuelle, M. Bonvin déclare: «J'ai dit que je désirais être libéré après mon année de présidence. J'ai choisi mes mots avec attention. C'est un vœu». «Die Weltwoche» tire la conclusion que ce vœu pourrait ne pas être exaucé si l'on veut éviter une seule élection complémentaire.

Dans le premier numéro de cette année, un article de Stockholm, signé Gerhard Meissel, et consacré au banquier suisse Jacques Hentsch qui ne peut pas encore quitter la Suède. A signaler la reproduction d'une page de son carnet de notes avec les indications codées sur des comptes numérotés qui intéressent beaucoup la police.

«AZ-Tribüne» (29-30. 12.) publie la contribution de Dieter Fringeli à la journée d'étude organisée à Cologne le 9 septembre 1972 sur le thème «Le sport et le nationalisme». Les 5-6 janvier, «AZ-Tribüne» livre les commentaires du conseiller national saint-gallois Hans Schmid sur les arrêtés conjoncturels du Parlement. L'auteur souligne qu'aucun conseiller national socialiste n'a approuvé l'arrêt sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices.

Boris Vian en bernois

«Le Déserteur» de Boris Vian, adapté en «berndütsch», c'est une des découvertes du nouveau programme des «Troubadours bernois» dans la cave «Die Rampe». L'adaptateur, instituteur, directeur de théâtre, chansonnier est Bernhard Stirnemann, depuis une année membre socialiste du législatif de la ville fédérale.

La guerre des tirages

La rude bise qui fait tomber les feuilles a incité bien des journaux, en ce début d'année, à expliquer à leurs lecteurs que leur tirage croît, ce qui est un signe de santé. Lorsqu'ils n'ont pas le plus fort tirage de leur ville ou de leur région, tel «Der Bund», de Berne, ils ont recouru aux données des instituts d'étude du marché pour indiquer qu'ils avaient plus de lecteurs par exemplaire que leurs concurrents et qu'ils étaient donc plus lus.

Ailleurs, en Argovie, c'est un journal radical, l'«Aargauer Tagblatt» qui a conclu un accord avec le journal PAB, devenu orphelin de son grand frère bernois. Car, dans ce canton, la lutte est sévère avec le «Badener Tagblatt», de même tendance mais très peu respectueux des hommes en place et donc plutôt non conformiste, à la manière de la «National Zeitung» de Bâle. A ce sujet il est intéressant de suivre la progression du tirage d'un journal local dans une région en expansion. En 1952 le «Badener Tagblatt» avait un tirage utile de 8748 exemplaires. Les 10 000 exemplaires sont atteints en 1954, les 20 000 en

1968 et le 4 octobre 1972 l'organisme de contrôle des tirages attestait un tirage de 27 832 exemplaires.

A Bâle, les deux principaux quotidiens locaux, la «National Zeitung» et les «Basler Nachrichten» ont abandonné au printemps leur parution bi-quotidienne pour ne plus publier qu'une édition par jour. Ils ont profité tous deux de l'opération, puisque le dernier contrôle de tirage, en décembre, a permis de constater un tirage de 88 240 exemplaires pour la «National Zeitung» (+7777 par rapport au début de 1971) et de plus de 10 % en l'espace de huit mois pour les «Basler Nachrichten» (actuellement: 28 283 exemplaires).

Cette lutte pour conserver une place sur le marché, n'empêche pas la presse de collaborer lorsqu'il s'agit de survie. Les trois quotidiens lucernois («Vaterland» — chrétien-démocrate —, «Luzerner Tagblatt» — radical — et «Luzerner Neueste Nachrichten» — sans appartenance politique) ont fondé une société commune qui, depuis dix ans, assure la distribution aux abonnés des trois journaux à Lucerne et dans plusieurs communes de l'agglomération.

Ce scandale, jusqu'à quand?

Nous avons annoncé que nous mènerions une campagne systématique contre la publicité télévisée; nous tenterons de lui donner une ampleur publique. Dès maintenant, il importe d'alimenter le dossier.

Maurice Duverger, dans «Le Monde» (cité lors du débat sur la conjoncture au Conseil national): «Un office public comme la télévision doit-il devenir un des éléments essentiels du gigantesque bourrage de crâne qui oriente la production des nations développées et capitalistes vers la fabrication pléthorique d'objets

ou gadgets ménagers au détriment de services collectifs plus utiles mais moins rentables?»

Le problème se pose dans les mêmes termes dans notre pays.

Dans les illustrations, ceci:

La publicité pour les voitures ou les pneus nous montre les véhicules résistant à des conduites téméraires, par exemple à grandes vitesses sur routes mouillées.

On connaît les accidents graves dus à l'aquaplaning. De quel droit une entreprise privée peut-elle disposer, moyennant finance, d'un monopole pour persuader le consommateur d'une absence illusoire de risques; c'est-à-dire, de quel droit peut-elle suggérer, pour son profit, des conduites que l'on sait mortelles?